



DÉLIBÉRATION 2018-14

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adoption du compte administratif 2017 Budget annexe

Le six juin deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais à Arras, sur convocation en date du trente et un mai deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents (11) : Monsieur Charles BAREGE, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Madame Maïté MULOT-FRIS COURT, Monsieur Gérard PHILIPPE, Madame Anne VANPEENE

Excusés (8) : Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON

Pouvoirs (3) : Monsieur Nicolas BERTIN à Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Jean-Marc GOSSET à Monsieur Luc MONNET

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2017 voté le 03 janvier 2017,

Vu l'instruction comptable M4,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le compte administratif pour l'année 2017 du budget annexe, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 60 253.08 € et un excédent global cumulé en investissement de 4 645 499.46 €.

Le résultat annuel de l'exercice 2017 présente un excédent en fonctionnement de 41 850.12 € et un excédent en investissement de 2 837 601.60 €.

Adopté par :

- Voix pour : 14
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 14

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.](#)

Annexe : Compte administratif 2017 budget annexe